

Pack de démarrage (PDD) à La Courneuve et Sarcelles : Que de risques inutiles !

Alors que nous connaissons une nouvelle vague de pandémie, la direction décide de reprendre l'expérimentation sur le PDD. La CGT exige à nouveau, pour des raisons sanitaires, comme quatre autres organisations l'ont demandé avec nous, que **l'expérimentation du pack de démarrage soit suspendue comme cela a d'ailleurs été le cas en Bretagne, en PACA, à la Réunion ou encore en Bourgogne Franche-Comté.**

Rien ne justifie la reprise d'un service qui n'est pas indispensable aux usagers. Il est plus facile de respecter des gestes barrière sur un entretien ESI que sur une journée entière de réunion.

Pour les mêmes raisons, nous demandons qu'une **étude sanitaire soit faite sur l'opportunité de reprendre les réunions d'information collective dans nos locaux.** Nous défendons une reprise dans son entièreté de l'offre de service que les usagers du service public sont en droit d'attendre de nous mais nous demandons que, site par site, en fonction des locaux, de leur volume, de la capacité de recycler l'air ambiant, soit étudiée la capacité de les réunir sans danger. **Encore une fois, la direction ne répond pas à nos demandes !**

Jours fériés 2021 : la direction doit nous accorder 2 jours de repos supplémentaires

2021 ne compte que 6 jours fériés. La CGT a rappelé à la direction que conformément à l'article 3, paragraphe 2 de l'accord OATT, si une année comporte moins de 8 jours fériés alors les jours manquant doivent être récupérés. Elle a été rejointe sur cette demande par d'autres organisations.

Jours de pont : pour 2021, les jours de pont seront le vendredi 14 mai et le vendredi 12 novembre.

Handipass : La direction ne respecte pas ses engagements !

Nous vous relayons ici le courrier des collègues d'handipass adressé à la direction :

POUR DES MODALITÉS DE REPOSITIONNEMENT RESPECTUEUSES DES PERSONNELS

La fermeture de l'agence spécialisée Handipass a constitué une véritable violence pour les personnels. Une expertise mandatée par les représentantes et représentants du personnel élus au comité social et économique (CSE) a publié un rapport éloquent à ce sujet. Au long des 64 pages du rapport, l'expert met en lumière « *une méthodologie de conduite de projet inadaptée, qui d'une part ne permet pas d'associer les agents aux réflexions sur l'organisation future du travail, [...] et d'autre part ne prend pas en compte l'obligation légale d'évaluation et de prévention des risques professionnels* » ou encore « *une conduite de projet [...] plus que discutable [...] en termes de risques psychosociaux.* »

Suite à cette expertise, les élu.e.s du CSE avaient obtenu l'engagement de la direction régionale de prendre en considération les vœux de mobilité des personnels d'Handipass. Seulement, la note de la direction régionale PEIDF_DR_2020_039, publiée le 21 septembre 2020 « portant sur le redéploiement du personnel de l'agence Handipass dans le cadre de l'évolution de l'offre de services handicap à Paris » revient sur certains de ces engagements. De plus, la note se permet de définir des modalités en dehors de tout cadre réglementaire. C'est pourquoi, **le collectif des agentes et agents d'Handipass demande le retrait de la note, et le respect des engagements pris par la direction régionale, à savoir :**

- la possibilité d'émettre un vœu unique ;
- la possibilité de postuler sur l'ensemble du territoire francilien ;
- la mise en place d'un mouvement spécifique pour les agent-es publics ;



- la possibilité de postuler sur une autre filière métier et de bénéficier des formations nécessaires d'ici la prise de poste.

Par ailleurs, les problèmes de méthodologie de conduite de projet soulevés par l'expert semblent se poursuivre. Les modalités de repositionnement de la note régionale PEIDF_DR_2020_039 sont publiées alors même que l'évaluation des risques professionnels n'a débuté que le 10 septembre. Cette évaluation aurait déjà dû être réalisée avant que le projet ne soit présenté au CSE. Elle n'a toujours pas abouti et arrivera à terme au mieux à la date butoir à laquelle les personnels sont tenus de rendre leurs vœux de positionnement.

C'est pourquoi le collectif des agentes et agents d'Handipass demande à ce que le processus de repositionnement des personnels soit suspendu jusqu'à ce que l'évaluation des risques professionnels arrive à son terme.

Le collectif des agentes et agents d'Handipass, le 22 septembre 2020

Après la lecture en CSE de ce courrier, soutenu par la CGT et le SNU, la direction n'a pas répondu ! Quel mépris à l'égard des collègues. La CGT défendra les intérêts des agent.e.s jusqu'au bout !

Fonctionnement des instances : de mal en pis. Ce sont les agent.e.s qui en font les frais !

Personne ne peut sérieusement dire que le dialogue social au sein de notre établissement est serein et apaisé. Les 6 mois que cette instance vient de vivre ont été marqués par le confinement, puis la phase post-confinement, qui nous ont contraints, pour des raisons sanitaires d'abord, mais disons-le ensuite opportunistes, d'échanger uniquement de façon dématérialisée, avec toutes les difficultés que ces usages, nouveaux pour la plupart d'entre nous, ont suscité. **La direction a eu beau jeu de tenir ses interlocuteurs à distance, alors même que le retour des agents en agence n'a pas donné lieu à ce luxe de précautions.**

Si d'aventure, cette situation devait se reproduire, il importe que cette instance assure des échanges démocratiques et laisse à chacune de nos organisations représentatives la possibilité de s'exprimer, d'échanger, de questionner et de débattre, dans le respect de l'ensemble du collectif des agents de l'établissement et de leurs opinions.

Cela conduit la CGT à demander la réouverture du dialogue sur la situation de Sartrouville. **La CGT dénonce la clôture unilatérale de la réunion du 28/08/2020**

qui a privé le collectif de cette agence du débat et des solutions que nous aurions pu proposer. Il est honteux que la direction n'ait même pas donné la parole à la CFDT, qu'elle n'ait pas pris la peine de répondre aux questions de l'assemblée et qu'elle n'ait pas jugé utile d'envisager des solutions, a minima temporaires pour cette agence, en réelle souffrance, pour des faits qui ont, faut-il le rappeler, donné lieu à des développements judiciaires.

La CGT demande donc la reprise de la réunion sabordée par la Direction et demande d'ores et déjà, à titre conservatoire pour la sérénité du collectif de travail, que la personne mise en cause dans l'enquête en cours soit invitée à travailler en dehors du site de Sartrouville. Il ne s'agirait en aucun cas d'une sanction mais d'une mesure provisoire, pendant la durée de l'enquête.



CDD : la CGT répond au message que le Directeur Régional a envoyé aux managers le 25 août

M. Bel,

Par courriel aux managers en date du 25 août, vous les informez du contenu des débats et des positions qu'ont tenues les uns et les autres lors du CSE du 10 août, à propos des « renforts en CDD ». L'information que vous leur donnez est partielle et orientée.

Nous souhaitons aujourd'hui répondre à ce courriel. Le 10 août, la DR nous a présenté un dossier sur une répartition hypothétique de CDD sur le plan national et sa déclinaison sur le plan régional. Hypothétique, car ni vous ni la DG, à ce moment-là, n'aviez de chiffres précis à nous donner. Le terme hypothétique est d'ailleurs utilisé dans le dossier, ce qui ne fait pas très sérieux pour une information en vue de consultation.

Vous dites : « *Les nouveaux recrutements, autorisés par l'Etat, ne pourront donc commencer qu'après le recueil d'avis du CSE* ». Or, dès maintenant, **rien ne vous empêche d'organiser des campagnes de recrutements en CDI sur tous les postes vacants**, et ce afin d'anticiper la dégradation inéluctable du marché de l'emploi.

Face à la situation catastrophique que nous commençons à subir, **vous nous proposez 1 à 2 CDD supplémentaire par**

site, sur des agences ou le nombre de postes vacants est bien plus élevé et les besoins largement plus importants. De plus, ces maigres renforts sont compris dans un plafond d'emplois qui ne suffit même pas aujourd'hui à absorber la charge de travail et permettra encore moins demain de faire face au chômage de masse. **Direction Générale et gouvernement auraient pu faire le choix de recruter massivement en CDI et de CDIser nos collègues précaires déjà formés.** Ils auraient dû faire ce choix avec des moyens conséquents et en recrutant au-delà du plafond. Ils ont réussi à débloquer des milliards d'euros pour les entreprises, sans contrepartie. Mais, comme d'habitude, les mauvais choix continuent.

Recruter des CDD en lieu et place de CDI, en nombre très limité, ce n'est pas renforcer les effectifs de pôle emploi. Pire, d'ailleurs, avec la modification de l'article 8 de la CCN du 31 juillet. Cette modification permet d'avoir un effectif de 15% de collègues en CDD pour surcroît d'activité contre 4% auparavant. Sans compter les CDD de remplacement qui ne sont plus limités depuis 2019. **Près d'1/4 du personnel sera donc en situation de précarité d'ici peu !** Les 2 sujets sont intimement liés. Le but, en réalité, est la baisse des CDI, conformément à ce qui était écrit dans le **rapport CAP 22**, toujours d'actualité. Nous sommes dans l'application parfaite de ce rapport qui préconisait (on le rappelle encore ici) de « limiter les recrutements en prévision de la baisse attendue du taux de chômage et renégocier la convention collective de Pôle Emploi, afin de recourir plus fortement à des contrats à durée déterminée (pour faire face à des surcroîts temporaires d'activité) ».

Encore une fois, **la situation sanitaire sert de prétexte à l'accélération des attaques contre nous.** Nous aurions pu espérer que « le jour d'après » permettrait une prise de conscience collective sur l'intérêt de tous les services publics, y compris le nôtre. Il n'en est rien. Les politiques mortifères continuent, comme le démontre la **disparition d'Handipass, la privatisation de l'accompagnement des personnes précaires...** Nous rappelons que la proposition n°10 de CAP 22 prévoit de privatiser l'accompagnement des privés d'emploi pour ne se consacrer quasiment exclusivement qu'au contrôle de la recherche d'emploi et à l'indemnisation (indemnisation bien malmenée par les contre-réformes en cours). Les tendances actuelles vont toutes dans cette direction ! Le point sur la situation financière et économique prévue à l'ordre du jour du CSE du 24 septembre nous confirme ces tendances. **Donc, faire croire à un renforcement des effectifs de pôle emploi ne trompe personne.**

Alors oui, M. Bel, les élu.e.s CGT, entre autres, ont décidé de faire la démonstration, grâce à un cabinet d'expertise, que recruter des CDD à la place des CDI aura des conséquences désastreuses pour les agent.e.s, qu'ils soient précaires ou non, et pour les usager.e.s. Par ailleurs, à travers cette enquête, nous tentons aussi d'évaluer les réels besoins en CDI de chaque site. Qui en toute bonne foi peut dénoncer une telle initiative ?

Mais au-delà du fond de votre courrier qui atteste d'un désaccord profond entre nous, lié à nos positions respectives, la forme est pour la CGT scandaleuse. Vous demandez, dans votre courrier, aux managers de ne pas hésiter à expliquer aux agent.e.s ce qui s'est passé lors du CSE. Or, l'information que vous leur fournissez n'est pas objective et ne reflète pas les débats que nous avons eus ! Ces débats, les collègues et managers auront le loisir de les connaître lors de la publicité du PV une fois celui-ci validé. Les agent.e.s auront ainsi la preuve que les élu.e.s du personnel défendent leurs intérêts et ceux de Pôle-Emploi, contrairement à ce que vous insinuez. Votre tentative de monter les collègues contre certaines organisations syndicales, dont la nôtre, aura été vaine.

Vos élu.E.s CGT au CSE :

Corinne Nirinamalala
Brigitte Meyer
Marie Saint Leger
Jean François Fabre
Francine Royon
Sophie Laloz
Nadège Lainez
Guy Olharan
Bruno Puech

Corinne.nirinamalala@pole-emploi.fr
Brigitte.meyer@pole-emploi.fr
Marie.saint-leger@pole-emploi.fr
Jean-francois.fabre@pole-emploi.fr
francine.royon@pole-emploi.fr
Sophie.laloz@pole-emploi.fr
Nadège.lainez@pole-emploi.fr
Guy.olharan@pole-emploi.fr
bruno.puech@pole-emploi.fr

Contactez-nous ; syndiquez-vous syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr

Tous nos dossiers sur <http://peidf.reference-syndicale.fr/>

CORONAVIRUS: LES MESURES DE SOUTIEN
CÔTERONT "DES DIZAINES DE MILLIARDS D'EUROS"



web